



Litige sur preavis licenciement

Par **PERLITA**, le **08/02/2009** à **10:05**

bonjour,

suite à mon licenciement économique prononcé le 30.09.08 pendant mon congés parentale qui devait prendre fin le 31.10.08 (date de reprise de mon poste le 02.11.08) mon employeur ne m'a pas réglé de préavis, considérant que celui-ci était pendant mon congés parentale, or les assedic m'ont calculé 1 mois de carence en+ considérant qu'il aurait du m' être réglé.

QUOI FAIRE ? j'ai 22 mois d'ancienneté, l'inspection du travail me confirme que mon préavis devait être de 2 mois (en rapport avec ma convention collective qui est l'immobilier) mon ex employeur ne veut rien savoir.

J'envisage une procédure au prudhomme, mais cette durée de préavis me laisse perplexe, je voudrais être sûre au préalable de sa durée : 1 mois ou 2 ??????

JE NE VOUDRAIS PAS ÊTRE ACCUSEE DE PROCEDURE ABUSIVE EN+++

HELPPPPPP

D 'avance merci

Par **julius**, le **08/02/2009** à **22:33**

Bonsoir ,

Sans vouloir être trop 'rochonneur' , vous demandez à l'inspection du travail qui vous confirme votre idée.

Qu'attendez vous de plus ?

Concernant votre convention collective , merci de nous préciser votre code APE ou la

convention collective exacte à laquelle vous êtes rattaché , afin de mieux vous répondre.

Cependant , je n'aurais qu'un conseil ; ne cherchais pas à glaner de ci , de là des détails alors que des professionnels (je juge les inspecteurs du travail ainsi) du droit du travail apte à vous donner une réponse.

Enfin , rapprochez vous simplement d'un "conseil juridique" , avocat ou défenseur syndical , pour bien étudier votre cas.

Par **PERLITA**, le **09/02/2009** à **07:13**

tout d'abord merci de votre réponse, je ne remet pas en cause les connaissances de l'inspection du travail, bien au contraire, mais avoir pris contact avec eux par deux fois et ayant eu 2 réponses différentes je voulais être sure.

ma convention collective est celle de l'immobilier

par contre pour le code ape je viens de verifier et là surprise :

sur mon contrat de travail : 703 A

sur mon dernier bulletin de paie du 30.09.08 : 7022z

sur info greffe ou figure la liquidation judiciaire du 19.01.09 : 6831z!!!!!!(agences immobilières)eh oui j'avais oublié le plus important : liquidation judiciaire prononcée le

19.01.09 et je dois donc, dicit le tribunal des prudhommes aller chercher un formulaire "pour procédure pour le fond devant le bureau de jugement"

merci d'avance de vos conseils